

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	31/03/2023
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	1

Séance du mercredi 05 avril 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2023-015

7.2 Fiscalité

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

M. le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de la Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2023 comme suit :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) :** **62.08 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :** **99.89 %**
- **Taxe habitation (TH) :** **14.39 %**

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

Pavie, le 06 avril 2023
Le Maire,

Jean-Michel BLAY

